

DÉLIBÉRATION 2020 25 -

Représentation du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Séance du Comité syndical du 19 octobre 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat a adhéré par délibération n° 2017 35 du 31 mai 2017 au groupement d'intérêt public (GIP) MAXIMILIEN qui a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Ile-de-France.

Les Présidentes successives du Syndicat, depuis cette date, ont été désignées en qualité de représentante titulaire du Syndicat au groupement d'intérêt public.

Le Président déjà représentant à ce groupement, souhaite qu'un autre élu du Comité soit désigné.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir procéder aux votes.

Le Président,



DÉLIBÉRATION 2020 25 -

Représentation du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Séance du Comité syndical du 19 octobre 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5721-2 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole ;

Vu la délibération n°2017 35 du 31 mai 2017 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1^{er} juillet 2013 ;

Considérant que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île de France ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant titulaire au groupement d'intérêt public Maximilien ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame/Monsieur *Christophe Bernier*, représentant·e du Syndicat au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.



Le Président,

Sylvain Raifaud
Sylvain Raifaud